

satisfaction non seulement des citoyens habitant la circonscription du député, mais aussi des députés au Parlement.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 18 h 30, et étant donné que nous sommes honorés de la présence du

L'ajournement

député de Gander-Twilligate (M. Baker), la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office conformément au Règlement.)
